



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?Sur-l-ile-de-HOUAT>

Sur l'île de HOUAT

- HISTOIRE(s) - Autres ... -

Date de mise en ligne : jeudi 17 juillet 2014

Description :

L'emprise du clergé sur la vie locale

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

... Malgré quelques tentatives, telles que celle du gouverneur de Belle Ile et de Nicolas Fouquet, l'île reste la propriété de l'Église jusqu'à la Révolution.

Sur l'île de HOUAT

... Malgré quelques tentatives, telles que celle du gouverneur de Belle Ile et de Nicolas Fouquet, l'île reste la propriété de l'Église jusqu'à la Révolution.

A cette date, les biens du Clergé sont mis à la disposition de la Nation. Néanmoins, certains prêtres et de nombreux immigrés se réfugient à Houat. Mais l'Angleterre ne parvient pas à les évacuer, beaucoup y mourront.

En 1815, les îles vivaient en dehors de toutes administrations, avec des règles coutumières. Le code Napoléon implique la création d'un règlement, d'une constitution, la charte naît en 1822 de la codification des anciens usages, des habitudes et des coutumes. Elle fixe les droits et les devoirs de chacun ; en voici quelques exemples :

- L'argent de l'église est à la disposition du recteur pour l'entretien et les prêtres sans intérêts aux habitants de l'île. Il perçoit aussi les impositions. Les habitants subviennent aux besoins du recteur, qui reste propriétaire d'une chaloupe.
- Les douze notables, anciens et raisonnables, aident le recteur à prendre les décisions importantes.
- L'école est obligatoire de sept ans à la deuxième communion. La classe dure deux heures et est assurée par "la maîtresse" (sous le regard du recteur).
- La cantine, dirigée par un cantinier (personne la plus intègre de l'île) sous le contrôle du recteur, vend du vin et des boissons aux habitants. Elle en détient le monopole et les profits vont à l'église.
- La boutique est tenue par la maîtresse et la moitié des bénéfices vont à l'église.
- L'île aux chevaux est commune à Houat et Hoëdic, les habitants vont y couper l'herbe à tour de rôle.
- La chasse est libre pour les habitants.
- Le meunier et les habitants sont liés par un contrat.
- Les messes servent à annoncer autant les affaires spirituelles que temporelles.
- Fêtes : le 15 août, procession au port et bénédiction des bateaux, le 8 septembre., grand pardon de l'île.
- Les jeunes gens ne peuvent pratiquer la pêche avant leur 3ème communion.

- Les jeunes filles ne peuvent sortir de l'île sans la permission du recteur avant l'âge de 30 ans.

- Les chiens sont interdits dans l'île.

À partir de 1815, la pêche se développa.

En 1820, un port fut construit à l'aide de blocs de pierre, par tous les habitants sous la direction du recteur.

En 1847, ce sont les forts du Béniguet, du Tal, et du Sud-Ouest de l'île qui furent bâtis, sans jamais recevoir de garnison.

L'église qui avait été édifiée en 1766, fut agrandie en 1834 (les chapelles latérales), 1850 (la sacristie et le coeur) et 1856 (le clocher). Le cimetière actuel fut créé en 1834.

Dès le début du XIX^{ème} siècle, le recteur prit une grande place dans la vie de l'île. Il fut à la fois maire, syndic des gens de mer, agent des douanes, directeur de la poste, notaire, juge de paix, et percepteur.

Des religieuses furent appelées sur l'île pour assurer l'éducation chrétienne et soigner les malades.

Parallèlement, le recteur fit construire des moulins, et des fours furent installés en complément. Peu à peu, l'île devint plus indépendante du continent.

En 1880, le préfet nomme un agent spécial pour remplacer le recteur dans ses activités municipales (malgré cela, le curé fut le secrétaire de mairie jusqu'en 1991).

L'école laïque ouvre ses portes en 1882.

â€”

Extraits du guide ER YOC'H : un peu d'histoire...